

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 janvier 2022 à 19h30, en vidéoconférence.

Nouvelle directive de l'ADMQ. Les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès 17h ce soir (tant pour les élus que le public), dans la mesure du possible. Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2029 du 26 avril 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 ;
5. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2021 ;
6. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport de l'inspecteur municipal ;
9. Rapport de la directrice générale ;
10. Résolution TECQ 2019-2023 ;
11. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme ;
12. Dossier 361, chemin Thomas-Maher ;
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil étant tous présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter les sujets suivants au point 13 :
« Autres sujets » soit :

- a) Journal *Le Tour du Lac*;
- b) Annexion Plage Lac St-Joseph;
- c) Résolution Giroux Arpentage;
- d) Code d'éthique à adopter en février 2022;
- e) Rencontre avec le personnel.

CA-22-01-17-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Claude Tessier et adoptée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

CA-22-01-17-02 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

5.- Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2021

CA-22-01-17-03 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Michel Cordeau et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

6.- Adoption des listes et rapports mensuels

La greffière-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2021 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2021.

CA-22-01-17-04 Sur proposition de M. Steeve Gauthier dûment faite et appuyée par M. Claude Tessier, il est résolu l'unanimité, d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

7.- Certificats de crédits disponibles

La greffière-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2022.

CA-22-01-17-05 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée par M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité, d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

8.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2021.

CA-22-01-17-06 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Steeve Gauthier et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

9.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

- Résumé d'une conférence téléphonique avec Me Pierre Moreau concernant le dossier d'annexion de la Plage du Lac St-Joseph.

Elle ajoute que les comptes de taxes ont été postés le 10 janvier dernier.

CA-22-01-17-07 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par Mme Jocelyne Boivin et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

10.- Résolution TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre*

du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CA-22-01-17-08 IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL CORDEAU, APPUYÉ PAR MME JOCELYNE BOIVIN ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

11.- Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

10.- Autres sujets

a) Mandat à la firme De Rico

CONSIDÉRANT que le Conseil de la ville de Lac Saint-Joseph (la « Ville ») a, par la résolution numéro 21-05-26-02 adoptée à l'unanimité le 26 mai 2021, imposé une réserve pour fins publiques sur le lot 4 742 294, Cadastre du Québec (le « Lot »), pour fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de cette résolution, un avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques a été signé le 23 septembre 2021, signifié au propriétaire du Lot et publié au Bureau de la publicité des droits de Portneuf le 9 novembre 2021 (l'« Avis de réserve »);

CONSIDÉRANT que le but de l'Avis de réserve est de préserver le Lot dans son état naturel actuel afin de permettre à la Ville de déterminer les moyens de préservation à long terme du Lot;

CONSIDÉRANT que l'un des moyens de préservation possible consiste dans l'acquisition du Lot par la Ville soit de gré à gré ou par expropriation;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville d'établir la valeur au propriétaire du Lot afin de permettre à la Ville de connaître le niveau d'engagement financier qui peut être requis pour procéder à une telle acquisition;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'engager une firme d'experts conseils en évaluation foncière pour assister la Ville dans la détermination de la valeur au propriétaire du Lot;

CA-21-12-20-09 IL EST PROPOSÉ par M. Claude Tessier, secondé par M. Michel Cordeau et résolu à l'unanimité que la Ville de Lac Saint-Joseph retienne les services professionnels de M. Steeve Cassidy, de la firme De Rico Experts-conseils senc. pour préparer un rapport sur la valeur au propriétaire du lot 4 742 294, Cadastre du Québec, et pour agir comme experts-conseils pour la Ville dans le cadre d'une acquisition de gré à gré ou par expropriation de ce lot.

ADOPTÉ

b) Rampe de mise à l'eau

Le Maire mentionne qu'il serait important de faire une vérification de la capacité portante de la rampe de mise à l'eau puisque le poids des bateaux a augmenté et m. Claude Tessier a proposé de faire une analyse du sol quant à la structure et la capacité qui est actuellement de 4 500 lbs.

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne qu'il va faire un appel d'offres et nous faire rapport à une prochaine réunion.

CA-21-12-20-10 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par M. Claude Tessier et adopté à l'unanimité, le Conseil donne mandat à M. Jean-Sébastien Sheedy de procéder à un appel d'offres pour l'analyse de la capacité portante de la rampe de mise à l'eau.

ADOPTÉ

11.- Période de questions

M. Clément Verreault demande pourquoi on ne donne pas mandat à Groupe Altus qui sont nos évaluateurs plutôt qu'à la firme De Rico. M. Michel Cordeau répond qu'il faut que ce soit une firme indépendante et que la firme De Rico a une expertise reconnue dans ce type d'évaluation.

12.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h45.

CA-21-12-20-11 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h45.

ADOPTÉ

**Yvan Côté
Maire**

**Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière**